

# REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD VILLE D'AJACCIO

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 25 mars 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 15 mars 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

### Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme JEANNE, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

# Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI à M. MONDOLONI, Mme BIANCAMARIA à M. SBRAGGIA, Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme BERNARD à Mme NADAL, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. le Maire, Mme ZUCCARELLI à Mme MASSEI, M. DELIPERI à M. ARESU, Mme PILLOTTI à Mme OTTAVY, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

#### **Etaient absents:**

M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 31
Quorum : 25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20190325-2019\_56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2019 Affichage : 29/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 25 mars 2019 Délibération N°2019/56

Conduite d'opérations relatives à l'inventaire et les recherches du patrimoine de la Ville d'Ajaccio

## Monsieur le maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio, consciente des enjeux culturels, urbanistiques et économiques que représente désormais le patrimoine, a obtenu, le 15 novembre 2012, le label « Ville d'Art et d'Histoire » délivré par le ministère de la Culture (direction générale des Patrimoines). La municipalité a décidé de mettre en œuvre une politique ambitieuse en faveur du patrimoine, reposant sur une démarche active d'étude, de conservation, de valorisation et de soutien à la qualité architecturale et au cadre de vie. La condition nécessaire à la réussite d'un tel projet est l'engagement de la Ville dans la constitution d'un socle de connaissances par la réalisation d'un inventaire du patrimoine culturel.

## IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

**Considérant** l'importance de la réalisation de l'inventaire de son patrimoine dans la mise en œuvre d'une politique patrimoniale ambitieuse et afin de placer la connaissance de son patrimoine matériel et immatériel au plus près des politiques de valorisation de son territoire.

**D'autoriser, Monsieur le maire** à signer tous les documents relatifs à la réalisation de l'opération d'Inventaire général du patrimoine de la Ville d'Ajaccio selon le plan de financement détaillé cidessous, pour l'année 2019 :

Inventaire général patrimoine : 40 000 € Participation Ville d'Ajaccio : 8 000 €

Participation Collectivité de Corse (80%) : 32 000 €

Monsieur Le Maire à demander les subventions auprès de la Collectivité de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

Monsieur Le Maire à recevoir du mécénat dans le cadre de ces inventaires et études tant en numéraire qu'en nature ;

Que le budget relatif à cet inventaire et études est proposé au titre du budget primitif 2019;

#### LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Mme Simone GUERRINI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ; Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 mars 2019,

Considérant le patrimoine au plus près des politiques de valorisation de son territoire.

# AUTORISE Monsieur le maire A l'unanimité de ses membres présents et représentés

À signer tous les documents relatifs à la réalisation de l'opération d'Inventaire général du patrimoine de la Ville d'Ajaccio selon le plan de financement détaillé ci-dessous, pour l'année 2019 :

Inventaire général patrimoine : 40 000 € Participation Ville d'Ajaccio : 8 000 €

Participation Collectivité de Corse (80%) : 32 000 €

À demander les subventions auprès de la Collectivité de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

À recevoir du mécénat dans le cadre de ces inventaires et études tant en numéraire qu'en nature ;

Que le budget relatif à cet inventaire et études est proposé au titre du budget primitif 2019 ;

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : <u>www.telerecours.fr</u>

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI